

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N° AE16

présenté par
Mme Saint-Paul, rapporteure

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

A la dernière phrase de l'alinéa 364 du rapport annexé, substituer aux mots :

« zones prioritaires »

les mots:

« zones d'intérêt prioritaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme « prioritaire » sous-entend que les autres zones sont reléguées à une importance secondaire. Insérer les termes « d'intérêt » permet de pallier ce sous-entendu.